



Genève, le 26 mars 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Comptes 2025 de l'Etat de Genève : un excédent de 50 millions

Les comptes 2025 bouclent sur un excédent de 50 millions de francs. Ce résultat repose sur des facteurs ponctuels masquant une augmentation marquée des charges observée sur plusieurs exercices. Les dépenses de l'Etat ont progressé de 490 millions de francs depuis 2024 et s'inscrivent en hausse de 4.7% sur un an. Le niveau des recettes fiscales est quant à lui presque identique sur la même période.

L'excédent de 50 millions de francs contraste avec le déficit de 256 millions inscrit au budget. Des revenus inattendus masquent l'importante augmentation des charges, laquelle demeure une préoccupation majeure du Conseil d'Etat.

Une croissance des charges qui s'intensifie par rapport à celle des recettes

Comparées à 2024, les charges de l'Etat augmentent de 490 millions de francs, soit de 4.7 % en une année alors que les revenus demeurent quasiment identiques.

Ainsi, entre 2019 (année précédant le Covid, la mise en œuvre de la RFFA, du contre-projet à l'IN170 et du Léman express) et 2025, on constate une augmentation globale des charges de 2.3 milliards de francs soit 4 % de croissance annuelle moyenne. Cela représente notamment 884 millions de francs pour la politique publique Cohésion sociale, soit 6.2% de plus par an, 459 millions pour la santé, soit 5.4% par an, et enfin 192 millions pour la Mobilité, soit 6.1% par année.

Sur la même période, les recettes fiscales ont, quant à elles, augmenté de 1'694 millions, ce qui ne correspond qu'à une croissance annuelle de 3.5 %.

Un excédent porté par des facteurs ponctuels

L'excédent aux comptes résulte de revenus fiscaux supérieurs de 166 millions de francs à ceux projetés au budget. Cette différence de l'ordre de 1.9 % provient essentiellement des correctifs des années précédentes, et ainsi de résolutions de dossiers fiscaux complexes. Ce résultat découle également de revenus non fiscaux tels que la redistribution inattendue du bénéfice 2024 de la BNS représentant 117 millions comptabilisés en 2025.

Investissements, dette et fonds propres

Le niveau des investissements est élevé : 678 millions de francs en 2025, soit 18 millions de plus qu'en 2024. Budgétés à 756 millions, ils atteignent un taux de réalisation de 90 %.

La dette financière au 31 décembre 2025 s'élève, quant à elle, à 11.3 milliards de francs. Elle affiche une augmentation de 937 millions par rapport à la fin 2024. Ce niveau s'explique, entre autres, par le remboursement supplémentaire de 500 millions du prêt lié à la recapitalisation de la CPEG. La dette moyenne sur l'année se maintient en revanche à 10.2 milliards soit au même niveau qu'en 2024.

La réserve conjoncturelle se monte, quant à elle, à 1 milliard de francs, ce qui est considéré par le Conseil d'Etat comme un niveau suffisant. Il a, par conséquent, été décidé, comme les années précédentes, d'affecter les 50 millions d'excédent de revenus aux fonds propres de l'Etat, soit à l'amortissement de la réserve budgétaire.

Préserver la solidité financière du canton

Le Conseil d'Etat appelle à ne voir aucun signe d'équilibre structurel dans le résultat aux comptes. L'excédent est à considérer comme un effet d'aubaine et non comme un acquis. Il ne saurait constituer un fondement sur lequel établir durablement le pilotage des finances publiques.

Plus que jamais, les comptes 2025 mettent en lumière la nécessité de maîtriser la dynamique des charges orientée à la hausse qui, forte, dépasse déjà la croissance des recettes cantonales.

L'évolution attendue de cette situation confirme la volonté du Conseil d'Etat d'adopter un plan d'économies ce printemps. Il en va particulièrement de la capacité de notre canton à conserver la notation financière AA+ de l'agence Standard & Poor's et, plus fondamentalement, à servir sa population.

Documents disponibles à l'adresse suivante: <https://www.ge.ch/document/comptes-etat-2025>

Pour tout complément d'information aux médias : Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, en contactant Mme Tatiana Oddo Clerc, DF, T. 076 527 73 17, ou M. Dejan Nikolic, DF, T. 079 416 84 10